

SUJET :

L'ASSURANCE AGRICOLE EN TUNISIE

PRESENTE PAR : Mr. MANSOUR NASRI

DIRECTEUR GENERAL DE LA CTAMA



ASSURANCE AGRICOLE EN TUNISIE

Vu la fertilité des terres agricoles en Tunisie et la qualité de ses produits et vu l'importance de son rôle dans le développement économique et la sécurité alimentaire, l'agriculture jouit d'un intérêt particulier pour les pouvoirs publics.

En effet, l'agriculture représente 12% du PIB, 10 % des investissements dans l'ensemble de l'économie et 16 % de la main d'oeuvre active totale.

Le secteur de l'agriculture en Tunisie occupe toujours une grande proportion dans l'emploi. Seulement, sa part dans le PIB est en baisse d'une année à l'autre.

C'est que le secteur n'a pas encore gagné le même niveau de modernisation atteint par l'industrie et les services.

Ce secteur reste tributaire des aléas climatiques et d'autres risques qui influent sur le rendement agricole, d'où l'importance de l'assurance agricole qui joue un rôle très important dans le processus de développement de la production agricole

En effet, elle permet aux agriculteurs de percevoir les indemnisations adéquates en temps opportun, renforce la stabilité de leurs revenus et consolide leurs capacités d'investissement.

Malgré ces avantages, le secteur n'a pas témoigné d'une adhésion satisfaisante de la part des agriculteurs, il reste malheureusement dans sa majorité lié aux conditions de l'octroi des crédits agricoles.

1/ L'histoire de l'Assurance Agricole En Tunisie

De son côté, le Législateur tunisien a essayé depuis le siècle dernier d'encourager cette branche d'assurance dans les milieux agricoles en Tunisie ainsi que la constitution des Caisses d'Assurances Mutuelles dont le but est de servir l'agriculteur et d'être à son côté dans les moments difficiles.

L'histoire de l'assurance agricole en Tunisie remonte à l'année 1912 date de la constitution de la Caisse Mutuelle Agricole spécialisée dans la branche grêle.

Le décret du 26 mars 1931 a fixé les procédures de la constitution des Caisses Mutuelles d'Assurances Agricoles ainsi que leur gestion.

Après l'indépendance, il y a eu la Tunisification de ce type d'entreprises d'assurances et la constitution de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA) en date du 28 avril 1961.

Cette Caisse couvre tous les risques agricoles tels que la grêle, l'incendie des récoltes, la responsabilité civile de l'agriculteur, les risques corps de pêche et l'assurance santé pour les salariés agricoles et les agriculteurs...

2/ Reforme de l'Assurance Agricole En Tunisie

La dernière Consultation Nationale sur l'avenir de l'assurance agricole a été organisé le 30 octobre 2007 et a abouti à plusieurs recommandations dont :

↳ L'établissement d'un contrat - cadre entre les Institutions d'Assurances Agricoles et l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche.

↪ **Le développement des contrats d'assurances collectifs entre les agriculteurs afin de réduire le coût des assurances et ce à travers les Associations, les Coopératives agricoles et tous autres Groupements agricoles.**

↪ **La baisse des charges de gestion des Assureurs agricoles et notamment la CTAMA.**

↪ **L'établissement d'une relation contractuelle durable entre l'Entreprise d'Assurance et l'agriculteur et bénéficiaire de réduction des cotisations (fidélisation des Agriculteurs).**

↪ **la réactivation du fonds « sécheresse et calamités naturelles ».**

↪ **Etablissement de contrats de multirisques agricoles.**

↪ **L'actualisation de la législation de l'assurance agricole.**

↪ **La multiplication des campagnes de sensibilisation concernant l'assurance agricole.**

↪ **L'application de l'obligation d'assurance agricole sur certaines activités concernant les corps de pêche, Les Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole «SMVDA», les activités ayant reçu des encouragements de l'Etat.**

Suite à cette Conférence Nationale, des décisions ont été pris par l'Etat, concernant les Assurances Agricoles en vue d'encourager l'investissement dans ce secteur, améliorer sa rentabilité et protéger les acquis dans ce domaine.

Parmi ces décisions, on peut citer :

↪ **La généralisation de l'exonération de la taxe unique sur l'assurance à l'ensemble des entreprises d'assurance intervenant en matière de couverture des risques agricoles.**

↪ **La réduction de 40% des tarifs appliqués pour la couverture du risque de chute grêle et d'incendie agricole pour les grandes cultures, et l'arboriculture dans les régions les plus exposés à ces risques et de 30% pour les risques mortalité de bétail.**

Pour certaines branches d'assurances, la réduction a atteint 20% des primes d'assurances au profit des agriculteurs adhérents à un contrat collectif d'assurances ou ceux qui souscrivent des contrats individuels renouvelables annuellement et durant trois ans.

Le changement de la forme juridique de la CTAMA de manière à lui permettre de promouvoir ses services et de développer son réseau commercial à des coûts réduits et avec une qualité de service qui réponde aux attentes des agriculteurs.

Suite à cette mesure, la CTAMA a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 février 2008 qui a décidé la modification de sa forme juridique,

Pour passer d'une Caisse Mutuelle Agricole soumise au décret du 26 mars 1931 à une Société à Forme Mutuelle régie par le décret du 31 Décembre 1992.

3/ Prise en charge par l'Etat des primes d'Assurances Agricoles

l'Etat a décidé la prise en charge de 50% des primes d'assurances agricoles au titre des prêts destinés au financement des compagnes des grandes cultures pour les risques d'incendie récoltes et de chute de grêle.

Dans ce cadre, une convention a été signée entre le Ministère des finances et la CTAMA qui est chargée de la gestion et de l'application de cette mesure en collaboration avec les autres entreprises d'assurances.

Une cellule est constituée au sein de la CTAMA pour l'application et le suivi de cette décision ainsi que la coordination avec les départements ministériels concernés: (Ministères des finances et de l'Agriculture).

PRESENTATION DE LA CTAMA

La Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles, «CTAMA», est régie par le décret du 26 mars 1931. Sa forme juridique a changé pour devenir une Société à Forme Mutuelle.

A large sign is mounted on the roof of a modern, curved building. The sign features the Arabic word 'تأمينات كتاما' (Tأمينات كتاما) in large, purple, stylized letters. Below it, the English text 'ASSURANCES CTAMA-MGA' is displayed in a similar purple font. The sign is supported by several metal poles.

1/ Les Risques Agricoles Assurés par la CTAMA

• **La grêle :**

- ✦ **Céréales : blé, orge, avoine, pois chiche, tournesol.**
- ✦ **Oliviers.**
- ✦ **Agrumes.**
- ✦ **Arbres fruitiers.**
- ✦ **Vignes.**
- ✦ **Cultures irriguées:
(tomate, piment, pastèque, melon...).**







30/10/2012

L'ASSURANCE AGRICOLE

21



L'ASSURANCE AGRICOLE

↪ ***L'incendie récoltes.***

↪ ***Les cultures sous -serres.***

↪ ***La mortalité Bétail :***
(bovins, ovins, caprins, chevaux et camelins).

↪ ***L'aviculture et la pisciculture.***

↪ ***Les équipements et engins agricoles.***

↪ ***L'incendie du bâtiment.***

↪ ***La responsabilité civile.***

↪ ***Les dégâts subis aux navires et aux corps de pêche.***

La CTAMA garantit tous les risques agricoles sur tout le territoire de la république, même les zones grêlifères ou le risque est plus élevés.

PRESENTATION DE LA CTAMA



L'ASSURANCE AGRICOLE

2/ Objectifs de la CTAMA

- ✦ **La simplification des contrats d'assurances agricoles.**
- ✦ **Le suivi de la saison agricole par les visites des experts sur les lieux et la sensibilisation des agriculteurs sociétaires.**
- ✦ **La simplification des procédures de l'expertise et la diminution du délai de réparation du dommage.**

- ✦ **Le déplacement des experts sur les lieux du risque en favorisant les règlements des sociétaires à l'amiable .**
- ✦ **L'organisation continue de journées de sensibilisation à l'échelle régionales.**
- ✦ **La collaboration avec les Réassureurs pour une couverture adéquate des risques agricoles.**

LA COUVERTURE DES RISQUES AGRICOLES

L'Assurance agricole ne représente que 3% du chiffre d'affaires total du marché tunisien des assurances.

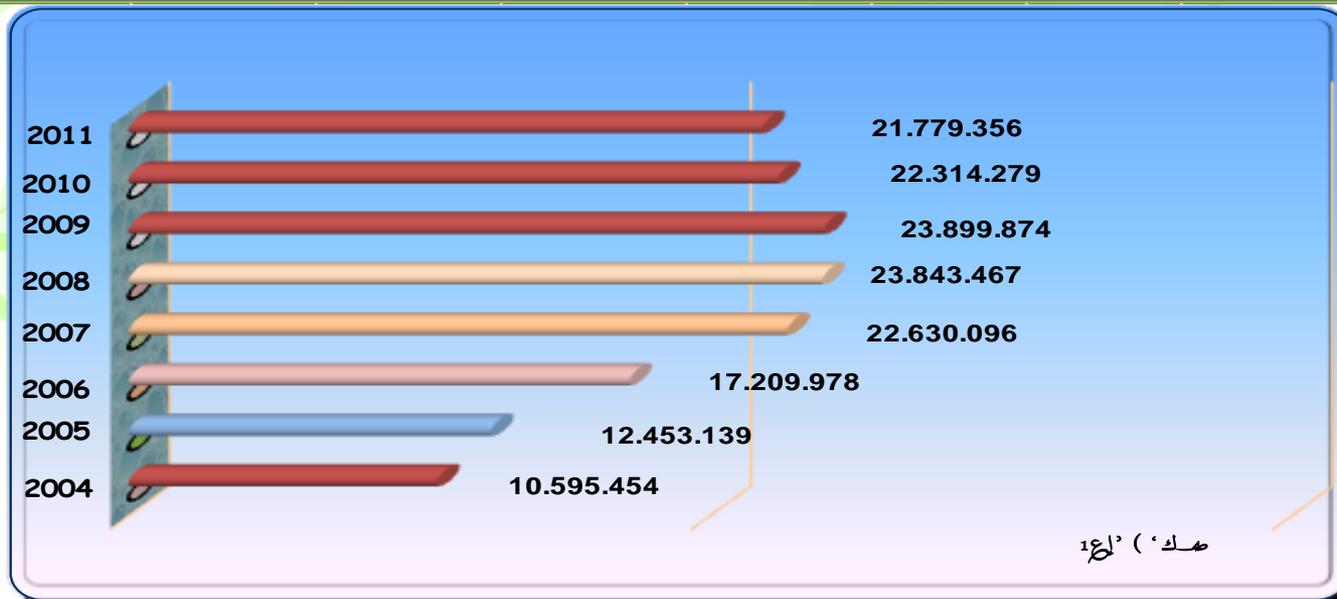
En effet, le montant total des primes et cotisations émises par le secteur en 2009 est d'environ 1.150 MD, dont 30 MD seulement représente la couverture des risques agricoles, la part de la CTAMA étant de 80% avec une assiette de cotisation de 24 MD.

Répartition de la couverture des risques agricoles Sur le marché tunisien

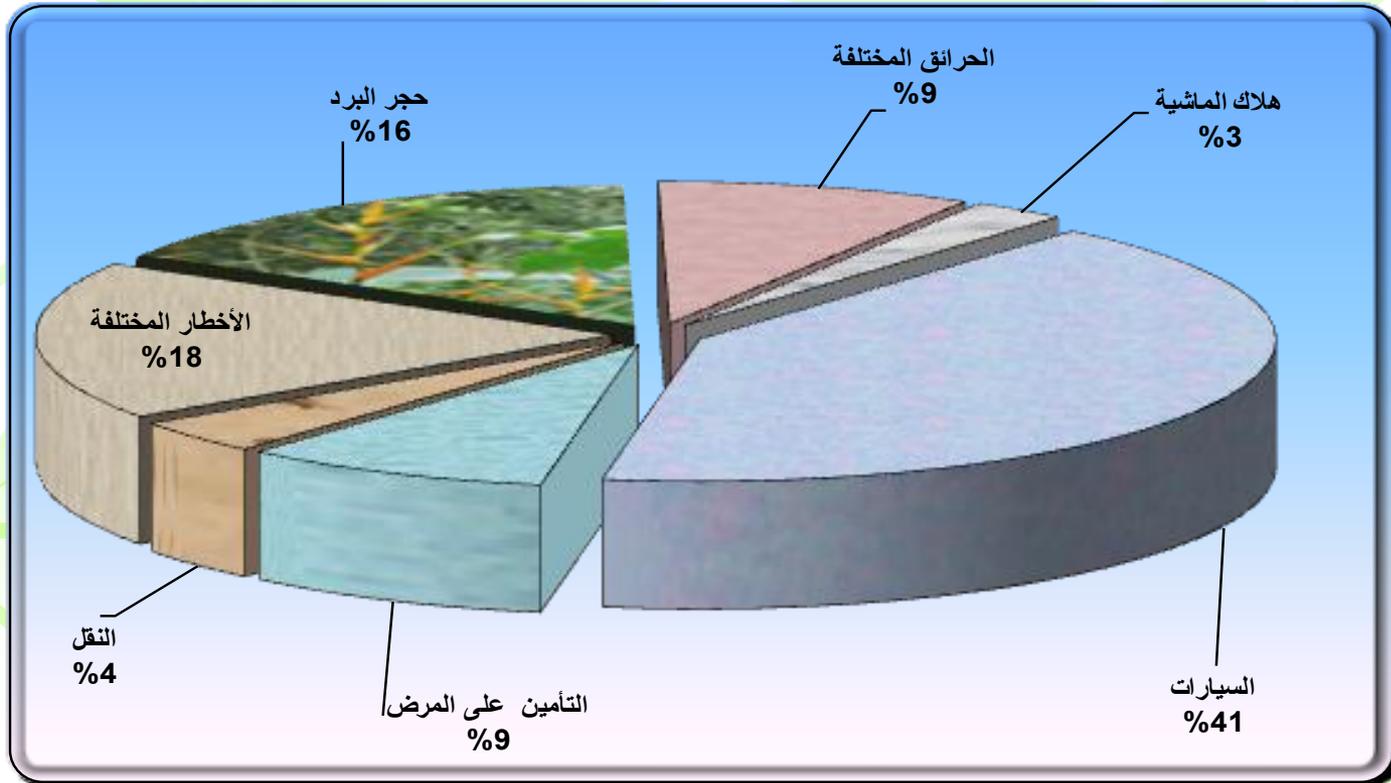
COMPAGNIES	CHIFFRES D'AFFAIRES								(MD)
	2007	PART	2008	PART	2009	PART	2010	PART	
CTAMA	22.630.096	93%	23.835.424	82%	23.994.197	82%	22.246.198	81%	
GAT	-	-	2.174.895	7%	2.273.225	8%	2.804.470	10%	
ASTREE	609.437	3%	1.831.245	6%	2.060.700	7%	1.739.238	6%	
COMAR	632.322	3%	700.714	2%	632.469	2%	606.598	2%	
STAR	253.584	1%	353.614	1,2%	122.150	0,4%	121.700	0,4%	
LLOYD	164.261	1%	141.618	0%	139.190	0,5%	82.334	0,3%	
ASSU. BIAT	85.013	0,3%	97.016	0,3%	119.111	0,4%	-9.022	0,0%	
TOTAL	24.374.713	100%	29.134.526	100%	29.341.042	100%	27.591.516	100%	
EVOLUTION	-		20%		1%		-6%		
PART/ PRIME TOTALE DU MARCHÉ	2,8%		3,0%		2,9%		2,5%		

Evolution du portefeuille Agricole CTAMA

DESIGNATION	EVOLUTION DU PORTEFEUILLE							
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
TOTAL PORTEFEUILLE	10.595.454	12.453.139	17.209.978	22.630.096	23.843.467	23.899.874	22.314.279	21.779.356
VARIATION	-	17,53%	38,20%	31,49%	5,36%	0,24%	-6,63%	-2,40%
VARIATION TOTAL	105,55%							



Structure du portefeuille Agricole CTAMA



REGLEMENT DES SINISTRES

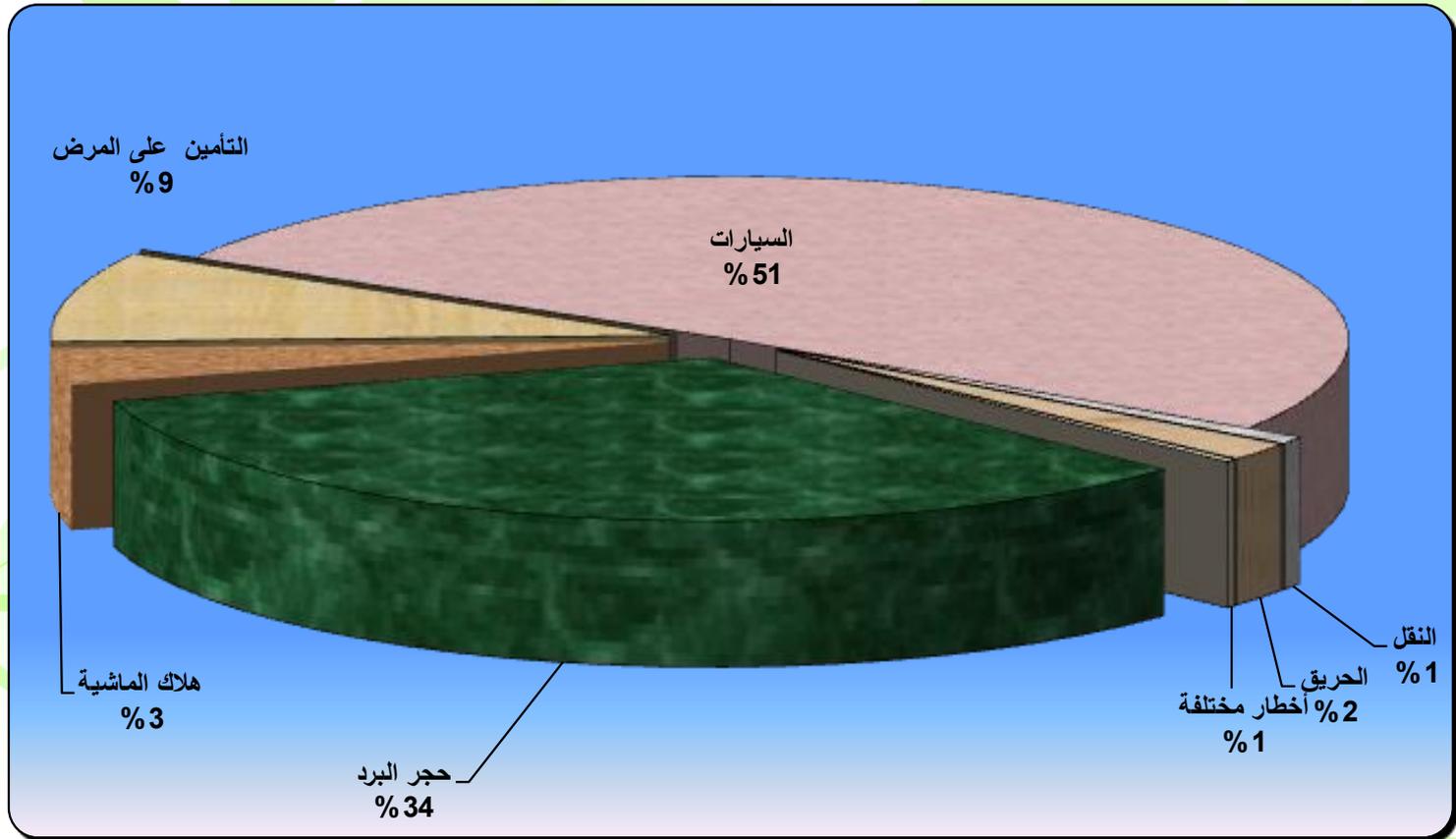
Pour l'année 2011, le total de règlement des sinistres agricoles a dépassé 15 MD dont 85% sont réglés par la CTAMA.

Ces règlements représentent 2.2% du total des sinistres réglés par le marché des assurances.

Tableau des sinistres réglés par la CTAMA et les autres compagnies d'Assurances

COMPAGNIES	REGLEMENT SINISTRES								(MD)
	2007	PART	2008	PART	2009	PART	2010	PART	
CTAMA	9.740.942	87%	10.306.592	82%	13.457.413	52%	10.574.413	80%	
ASTREE	644.372	6%	855.242	7%	8.629.542	34%	1.315.676	10%	
GAT	-	-	815.640	6%	1.837.522	7%	840.236	6%	
COMAR	484.990	4%	296.228	2%	449.163	2%	409.068	3%	
LLOYD	205.821	2%	205.542	2%	12.255	0,0%	11.166	0,1%	
STAR	77.076	1%	63.214	0,5%	84.688	0,3%	61.965	0,5%	
ASSU. BIAT	21.832	0,2%	31.600	0,3%	1.207.632	4,7%	2.180	0,0%	
TOTAL	11.175.033	100%	12.574.058	100%	25.678.215	100%	13.214.704	100%	
EVOLUTION	-		13%		104%		-49%		
PART/ TOTAL REGLEMENT SINISTRES DU MARCHE	2,4%		2,5%		4,3%		2,2%		

Structure de Règlement Sinistre CTAMA



LA COUVERTURE AGRICOLE EN CHIFFRES

- **NOMBRE DES AGRICULTEURS**
- **LES SUPERFICIES ASSUREES**
- **LES BETAILS ASSURES**
- **ASSURANCE CORPS DE PECHE**
- **MATERIELS AGRICOLES**
- **MULTIRISQUES SERRE**

- NOMBRE DES AGRICULTEURS

Le nombre des exploitants agricoles est marqué par une évolution importante.

En effet, il est passé de 326 mille exploitants au cours des années 60 à 516 mille exploitants actuellement.

La faiblesse des adhésions des agriculteurs à l'assurance est due aux problèmes de morcellement des terres agricoles qui représente un obstacle devant une catégorie importante de petits agriculteurs.

- NOMBRE DES AGRICULTEURS

Les terres de moins de 5 hectares représentent 53% du nombre des exploitations agricoles.

Ci-après un tableau récapitulatif :

REPARTITION	NOMBRE D'EXPLOITANTS	PART
MOINS De 5 Ha	276 000	53%
De 05 Ha A 10 Ha	102 000	20%
De 10 Ha A 50 Ha	124 000	24%
De 50 Ha A 100 Ha	10 000	2%
PLUS De 100 Ha	4 000	1%
TOTAL	516 000	100%

LA COUVERTURE D'ASSURANCE

L'adhésion à la couverture d'assurance dans le secteur agricole en Tunisie est en dessous du niveau souhaité. Le nombre d'Agriculteurs assurés est d'environ 40 mille soit 7,75% du nombre total des exploitants.

Ce pourcentage atteint 20% pour les agriculteurs exploitant des superficies dépassant les 10 Hectares.

- NOMBRE DES AGRICULTEURS

Ceci intéresse en particulier les agriculteurs se rattachant au secteur organisé comme les SMVDA, les Agro Combinats, les techniciens ayant acquis des lots auprès de l'Office des Terres Domaniales ainsi que les grands agriculteurs.

Le nombre total des agriculteurs adhérents à la CTAMA est de 40 mille environ, soit 87,5% des agriculteurs assurés et 6% du nombre total des exploitants agricoles.

D'après les sondages réalisés :

a) 60% des agriculteurs contactés sont conscients de l'importance de l'assurance agricole mais une bonne partie d'entre eux ne souscrit pas de contrats d'assurances .

Les statistiques ont démontré que les agriculteurs du Nord ouest tunisien sont les plus conscients de l'assurance, viennent ensuite ceux du Centre et enfin ceux du Sud du pays et ce pour des raisons climatiques et historiques.

b) 70% des agriculteurs non assurés sont touchés par les risques de chute de grêle et d'incendie, 24% seulement ont regretté l'absence

de couverture d'assurance car ils ont l'habitude du soutien de l'Etat dans des cas pareils.

c) 45% des agriculteurs étant obligés de souscrire des contrats d'assurance (crédit bancaire) pensent le faire volontairement.

d) 63,4% des agriculteurs ne comptent pas arrêter cette assurance.

e) 55% des agriculteurs contactés établissent des contrats d'assurance car ils constatent que la récolte prévue est bonne et 45% des agriculteurs prévoient la survenance du risque.

■ LES SUPERFICIES ASSUREES

- La Superficie totale.....16 225 000 ha
- Superficie agricole9 170 000 ha
- Terres exploitées.....4 800 000 ha

Taux de couverture par la CTAMA

SPECULATION	SUPERFICIES EMBLAVEES		SUPERFICIES ASSUREES		TAUX DE COUVERTURE
GRANDES CULTURES	1 614 000	HECTARES	76 928	HECTARES	4.8%
OLIVIERS	58 000 000	PIEDS	1 120 589	PIEDS	1.9%
ARBRES FRUITIERS	50 000 000	PIEDS	506 453	PIEDS	1.0%
AGRUMES	4 290 000	PIEDS	99 677	PIEDS	2.3%
VIGNES	13 020	HECTARES	1 713	HECTARES	13.2%
CULTURES MARAICHES	71 600	HECTARES	2 124	HECTARES	3.0%
BETAIL	686 300	TÊTES	6 050	TÊTES	0.9%
TRACTEURS	42 000	UNITES	11 554	UNITES	27.5%
MOISSONNEUSES BATTEUSES	7 200	UNITES	803	UNITES	11.2%
CORPS DE PECHE	5 203	UNITES	344	UNITES	6.6%

LES CEREALES

1 614 Mille Hectares

Au nord.....871 Mille Hectares.

Au centre et au sud743 Mille Hectares.

REPARTITION	NORD	SUD	TOTAL
MOINS De 10 Ha	150	178	328
De 10 Ha A 20 Ha	120	156	276
De 20 Ha A 50 Ha	145	206	351
PLUS De 50 Ha	456	203	659
TOTAL	871	743	1614

LA COUVERTURE D'ASSURANCE

Le taux de la superficie assurée par la CTAMA en grêle est de 5% de la superficie totale emblavée . Il est de 28% au Gouvernorat de Béja, 24% au Gouvernorat de Zaghouan et de 23% au Gouvernorat de Bizerte

LA BASE DE TARIFICATION

Le tarif est calculé selon les statistiques des sinistres précédemment réglés, la nature du produit, la fréquence et l'intensité de la sinistralité, ainsi que la situation de l'exploitation.

Pour l'incendie récoltes, le tarif est calculé suivant la superficie emblavée, la nature de la couverture (sur pieds ou en meules) ainsi que la valeur assurée.

La durée de garantie peut être limitée ou annuelle avec tacite reconduction.

La cotisation peut être revue si la couverture est étendue à la responsabilité civile envers autrui et les meules de foin ou paille.

De même il faut tenir compte des règles de sécurité, de la distance entre les lots et de la nature des activités voisines.

LES ARBRES FRUITIERS

1 900 Mille Hectares

- *Oliviers :* 1400 Mille Hectares
- *Amandes :* 300 Mille Hectares
- *Vignes :* 35 Mille Hectares
- *Pommes et poires :* 25 Mille Hectares
- *Dattes :* 20 Mille Hectares
- *Agrumes :* 17 Mille Hectares
- *Divers :* 103 Mille Hectares

LA COUVERTURE D'ASSURANCE

La CTAMA assure également les arbres fruitiers contre le risque de grêle.

Le taux de la superficie assurée est de 1,9%, ce taux est de 1,5% pour les oliviers et de 13% pour les vignes.

- LE CHEPTEL

Les bovins.....686 Mille Têtes

- *Race Pure :* 171 Mille Têtes
- *Race croisée :* 80 Mille Têtes
- *Race locale :* 184 Mille Têtes
- *Autres :* 251 Mille Têtes
- *Les ovins :* 7213 Mille Têtes
- *Les caprins :* 1427 Mille Têtes
- *Les camelin :* 8 Mille Têtes

LA COUVERTURE D'ASSURANCE

L'assurance du cheptel couvre la mort naturelle ou accidentelle des animaux et l'abattage autorisé par l'assureur ou par les autorités compétentes.

La CTAMA assure 7% du nombre total des bovins.

LA BASE DE TARIFICATION

Le tarif est calculé selon la race de l'animal, son âge, le mode de son exploitation, les statistiques disponibles sur la probabilité de sa mort, de même, il faut tenir compte du nombre total des têtes assurées par exploitation, en plus de l'expertise préalable effectuée par le Médecin Vétérinaire.

CORPS DE PECHE

Le nombre total10 967

- ***Chalutiers 346***
- ***Sardiniers371***
- ***Barques à moteurs4390***
- ***Barques sans moteurs5764***
- ***Thonniers51***

LA COUVERTURE D'ASSURANCE

La couverture du corps de pêche comprend le corps, les moteurs, l'armement de pêche et les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile due à son exploitation.

On entend par risque maritime tout naufrage, échouement, abordage, jet, feu, explosion et par tous accidents et fortunes de mer.

Les risques demeurent assurés même en cas de refuge inévitable ou changement obligatoire de l'itinéraire.

Le taux de couverture ne dépasse pas 6,6% du nombre total des corps de pêche.

LA BASE DE TARIFICATION

Le tarif est fixé selon le type d'embarcation, l'âge, la valeur, la zone de navigabilité et l'objet de la couverture demandée, les statistiques des sinistres enregistrés et le degré du respect des conditions de maintenance et d'entretien.

LES ENGIN AGRICOLES

Les tracteurs 42 000

Les moissonneuses batteuses..... 7 200

LA COUVERTURE D'ASSURANCE

Le total des primes d'assurances des engins agricoles représente 18% du portefeuille de la branche automobile assurée par la CTAMA.

LES SERRES

Nombre total16 000

LA COUVERTURE D'ASSURANCE

Concerne surtout les risques résultant du vent, de la pluie, de la grêle, de l'incendie et de la neige.

L'assurance garantit la couverture et l'ossature des serres, le matériel d'irrigation, de chauffage, de climatisation, de traitement, en plus des cultures sous serres.

Vu les caractéristiques climatiques de certaines régions, la CTAMA a pris l'initiative de réajuster la garantie afférente à la vitesse du vent prise en considération pour la couverture du risque.

PERSPECTIVES DES ASSURANCES AGRICOLES

Le marché africain de l'assurance est à la fois hétérogène et étroit. En dépit de l'amélioration de ses performances d'environ 10% par an, il ne représente que 1% du marché mondial.

Face à la crise alimentaire qui frappe de plein fouet bon nombre de pays en développement, l'assurance agricole peut valablement favoriser l'accès au crédit de campagne et réduire son coût car elle offre de meilleures garanties de remboursement aux banques en cas de pertes des récoltes.

En outre, l'assurance permet en particulier aux producteurs d'investir dans des activités de production plus risquées mais plus rémunératrices.

De part le mécanisme d'identification et de prévention des risques, les méthodes d'estimation des sinistres et les procédures de compensation qui lui sont inhérentes, l'assurance agricole peut contribuer à l'efficacité des dépenses du Gouvernement, en les rendant plus prévisibles et mieux ciblées.

Le taux des agriculteurs assurés en Tunisie
et dans le monde

■ Tunisie	6%
■ Espagne	24%
■ Autriche	34%
■ Suède	40%
■ La Grèce	100%

Ainsi l'adhésion à la couverture d'assurance dans le secteur agricole en Tunisie est en deçà du niveau souhaité.

L'agriculture est l'une des industries les plus importantes dans le monde.

Par ailleurs, la population mondiale croît à un taux de 1,25% soit 75 millions de personnes chaque année. Ceci, associé à la croissance des revenus dans les marchés émergents, constitue le moteur essentiel d'une demande croissante en alimentation, énergie et matières premières renouvelables

Cependant, la production agricole des récoltes et du bétail est exposée à de nombreux risques climatiques, de maladie et les risques du marché, qui sont difficiles à contrôler.

Dans l'agriculture traditionnelle, la diversification des risques et les faibles investissements sont des pratiques communes de gestion du risque.

Par ailleurs, les coûts élevés de substitution et l'utilisation des ressources non optimales sont associés aux techniques traditionnelles de gestion du risque ;

L'agriculture moderne, par contre, en raison des investissements élevés des capitaux , de la spécialisation et de la main d'œuvre réduite, a une exposition aux risques de production beaucoup plus forte, ce qui nécessite des solutions de transfert de risque hors ferme, mais la clé est de trouver des solutions locales et personnalisées de gestion du risque et d'assurance car le climat, les sols, les cultures, le bétail , l'infrastructure agricole et l'exposition au risque sont particuliers à chaque pays et à chaque région .

En dépit de l'énorme taille du marché mondial de l'assurance (7 milliards de dollars environ) 20% seulement de la production agricole est assurée.

L'assurance des récoltes représente plus de 70% du revenu mondial provenant des primes agricoles.

Par contre, bien que le bétail soit exposé à de multiples risques économiquement plus importants que les cultures, il représente seulement 12% du revenu mondial des primes agricoles.

L'assurance agricole détient un énorme marché et un important potentiel de croissance dans tous les pays émergents où l'assurance agricole et rurale, en dépit de l'importance économique du secteur agricole dans la plupart de ces pays, peut être considéré comme sous développé.

Toutefois, dans les marchés matures de l'assurance agricole, tels qu'en Amérique du nord et en Europe de l'ouest, les opportunités pour des nouveaux produits d'assurances agricoles sophistiqués comme l'assurance des récoltes basées sur l'indice pluviométrique, l'assurance contre l'épidémie du bétail et l'assurance contre les pertes d'exploitation, existent également.



MERCI

DE VOTRE ATTENTION